

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-en-chef

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement: ~~Un dollar~~ **UN DOLLAR** par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE:—Pédagogie: La presse américaine et les instituteurs. — Louis Pasteur. — Cent deuxième conférence des instituteurs de Montréal. — **Partie pratique:** Langue française: Grammaire et orthographe: I, Dictée: Sur les adjectifs—II, Dictée: La loi—III, Dictée: Les bûcherons canadiens. — Mathématiques: Arithmétique et algèbre. — Langue anglaise. — Tenue de livres. — **Divers:** Bibliographie: “Le Code catholique”. — “Le Manuel de droit civique.” — Bulletin des sommaires. — Annonces.

L'Agriculture dans les écoles, tel est le titre d'un nouveau manuel classique qui vient de paraître. Dans la prochaine livraison de *l'Enseignement primaire*, nous apprécierons cet important travail, qui fait honneur à la pédagogie canadienne.

Le jour de la *Plantation des arbres* est fixé pour le 4 du courant, dans le district de Montréal, et pour le 11, dans le district de Québec. En cette circonstance les instituteurs et les institutrices devront donner le bon exemple.

La Société de Saint Vincent de Paul célébrera, les 6, 7 et 8 décembre 1896, le 50ième anniversaire de la fondation de la Société au Canada. Un congrès sera convoqué à Québec à cette occasion. Les fêtes seront grandioses.

L'ouvrage du révérend M. Lasfargues: *Explication du catéchisme*, sera livré au public d'ici au 15 mai prochain. S'adresser à M. Léger Brousseau, imprimeur, Québec.

La presse américaine et les instituteurs

C'est un indice favorable et encourageant pour la cause de l'éducation que de voir les écoles et les instituteurs attirer l'attention des grands journaux et des revues périodiques.

L'Atlantic Monthly s'est récemment efforcé d'obtenir des inspecteurs d'écoles et des instituteurs des renseignements exacts sur le sort de ces derniers, concernant la stabilité de leur position, la liberté dont ils jouissent, les influences malsaines affectant leurs engagements ou leur renvoi, leurs salaires, leurs moyens d'existence, etc.

Plus de douze cents instituteurs et surintendants ont répondu à l'appel, représentant tous les Etats et les territoires, excepté ceux du Nouveau-Mexique et d'Oklahoma. Ces réponses ont été envoyées au Dr Stanley Hall, président de *Clark University*, qui en a fait la base d'un article *editorial* pour le numéro de mars de *l'Atlantic Monthly*, où le cas des écoles publiques est traité d'après les données de ces instituteurs.

Cet article est très intéressant et très instructif à ce point de vue, c'est-à-dire, qu'un homme d'école éminent et qui fait autorité en matières éducationnelles traduit les humbles opinions des instituteurs les plus distingués des Etats-Unis concernant leur état social et leur profession.

Nous reproduisons ici quelques extraits

de l'article du docteur Hall, parce que les mêmes tendances qui fournissent des données sur les qualités et les défauts du système scolaire de nos voisins sont les mêmes pour le nôtre. (1)

La réponse à la première question, demandant le nombre d'élèves confiés à chaque maître, démontre qu'il y en a beaucoup trop, principalement dans les villes, pour leur permettre d'effectuer un travail fructueux, de sorte que la tâche qu'on lui impose est beaucoup trop lourde, le résultat inefficace et les méthodes trop mécaniques.

La réponse à la seconde question, ayant trait au nombre d'instituteurs qui ont laissé l'enseignement depuis dix ans, établit qu'il a été de trente pour cent dans quelques Etats de la Nouvelle-Angleterre et de soixante dans quelques Etats de l'Ouest. Un fait qui mérite d'être pris en considération, c'est que la plupart des institutrices se marient après quelques années d'enseignement; et que, dans la Nouvelle-Angleterre, elle sont dix fois plus nombreuses, tandis que dans l'Alabama, où les instituteurs prédominent, ceux qui ont déserté l'enseignement comptent quarante-deux pour cent.

Le docteur Hall fait ensuite les réflexions suivantes concernant le manque de préparation pédagogique des instituteurs.

Il est bien connu qu'un grand nombre de jeunes gens n'entrent dans l'enseignement que comme *pis aller*, en attendant mieux, et qu'ils n'ont jamais eu la moindre idée d'en faire leur profession permanente.

Ils ne l'embrassent que pour payer les dettes qu'ils ont contractées au collège, ou pour gagner de l'argent afin de continuer leurs études interrompues faute de ressources, ou encore pour se procurer les moyens d'étudier une autre profession.

D'autres statistiques démontrent que près d'un tiers des instituteurs dans plusieurs endroits du pays (les E.-Unis), abandonnent l'enseignement chaque année.

Le fait qu'un nombre relativement restreint des instituteurs qui dirigent nos écoles

publiques aient reçu quelque préparation professionnelle explique pourquoi ils attachent si peu d'importance à l'enseignement, comme gagne-pain.

Sur les \$95,000,000 employés pour payer les salaires des instituteurs pour instruire 15,000,000 d'enfants, dans ce pays (E.-U.), une grande partie est donnée à des mains inhabiles, qui n'ont aucun intérêt à faire leur travail au point de vue professionnel. Dans les choses ordinaires de la vie, aucune autre entreprise sociale ne pourrait réussir dans de telles conditions, si elles étaient conduites d'après de tels principes.

Mais quand on considère qu'il s'agit ici d'êtres humains, d'enfants dont il faut former le cœur et cultiver l'intelligence, et auxquels il faut donner l'instruction nécessaire pour se frayer un chemin dans la vie, cet état de choses est véritablement alarmant.

Ceux qui prétendent que l'art d'enseigner peut s'apprendre par l'expérience n'ont pas tout à fait tort, mais l'école de l'expérience est malheureusement insuffisante en ce pays. De plus, en somme, ce sont les meilleurs instituteurs qui abandonnent l'enseignement.

Ici nous sommes bien en arrière des autres pays. Ce n'est que lorsque l'instituteur est passé maître dans la direction de son école et dans l'application des méthodes qu'il peut effectuer un travail efficace.

La réponse à cette question : Quelle est la proportion des instituteurs et des institutrices au-dessus de trente-cinq ans ?

Les statistiques établissent que la plus grande moyenne pour les Etats du centre est de trente-sept pour cent, et dans les Etats de l'Ouest, de dix-sept.

L'état florissant des affaires comme la dépression financière exerce une grande influence sur ces statistiques.

Mais les réponses les plus curieuses et les plus frappantes sont celles qui concernent la stabilité ou l'instabilité de la position de l'instituteur, laquelle est laissée au caprice des bureaux scolaires—*school boards*—dont les influences locales, religieuses et mêmes individuelles sont souvent très défavorables à l'éducation de la jeunesse.

Nous citerons quelques cas avec l'espoir que si des abus de pouvoir aussi regrettables existaient ou étaient sur le point de se pro-

(1) Cette observation qui se rapporte au système scolaire de la Nouvelle-Ecosse est aussi applicable chez nous.

duire chez nous, le bon sens du sentiment public puisse y porter un prompt remède.

Un instituteur du Texas écrit : "Si votre bureau scolaire est démocrate, les instituteurs doivent être démocrates ; s'il est *Baptist*, ils doivent l'être, etc." Les instituteurs ont la réputation d'être "dociles, timides, serviles," et les influences politiques exercent une pression puissante sur eux.

Un Surintendant de Washington City dit : "que le maintien de la position de l'instituteur dépend de l'influence plus ou moins grande de ses amis." Il doit encourager le marchand, le banquier, suivre un traitement des médecins, consulter les avocats, être en connivence avec les politiciens, prendre part aux réunions politiques et travailler dans les élections pour le candidat qu'il présume devoir être le gagnant.

Dans le Minnesota, les influences religieuses dominent la politique. Dans l'Ohio, vu les changements constants d'instituteurs, on ne les considère point comme des agents de la vie sociale ou politique. Dans l'Ouest, l'instituteur pour garder sa place doit être un flatteur et se tenir tout à fait en dehors de la politique.

Pour tout homme qui comprend la noblesse de la mission de l'instituteur, lequel devrait être le directeur de la pensée et de l'influence morale, un tel état de chose est très pénible à constater. Le manque d'espace nous empêche de parler ici du traitement des instituteurs, qui fournirait une matière abondante pour un autre article. L'opinion générale est qu'il n'est pas assez élevé. Les maigres salaires sont la cause pour laquelle les services de la classe enseignante ne sont pas appréciés à leur juste valeur.

Le Dr Hall paye ensuite un juste tribut d'éloges aux institutrices.

A présent, dit-il le système d'écoles américain, est redevable, en somme, aux éminentes qualités, à l'enthousiasme, et au dévouement des femmes qui font de l'enseignement, non seulement un moyen d'existence, mais qui le considèrent comme une mission d'abnégation d'attachement à leur élèves et à leur travail professionnel. Favoriser ces nobles aspirations, c'est accroître la meilleure partie de leurs services, les méconnaître, c'est ravalier leur services au rang des occupations merce-

naires et routinière. Comme la culture intellectuelle des femmes va toujours croissant, il devient de plus en plus évident que le discrédit qu'on a essayé de jeter sur elles dans le champ de l'enseignement était excessivement injuste, vu que dans les différents degrés scolaires leurs services ne sont pas inférieurs à ceux des hommes.

(Traduit de l'*Educational Review* de mars 1896.)

Bien que la question des salaires n'ait pas été traitée dans l'article ci-dessus, on sait par la lecture des statistiques officielles que la classe enseignante est mieux rétribuée aux Etats-Unis qu'elle ne l'est au Canada, mais lorsque l'on considère les nombreuses difficultés que rencontrent les instituteurs américains dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux et sociaux, les influences malsaines avec lesquelles ils doivent compter, les exigences injustes auxquelles ils sont soumis, les nombreuses sectes religieuses qui pullulent de l'autre côté de la frontière et dont l'homme d'école doit ménager les susceptibilités, on se console facilement de recevoir un moindre salaire que nos confrères Yankies, mais de jouir d'une pleine et entière liberté. Que ce soit le parti conservateur ou libéral qui occupe le pouvoir, cela n'affecte en rien l'instituteur canadien. Il peut même sans aucune crainte de perdre sa position, aller voter aux élections pour le candidat de son choix, pourvu toutefois qu'il soit assez prudent pour ne pas faire parade de ses opinions politiques devant les contribuables au milieu desquels il vit, de crainte de se faire des ennemis parmi ceux qui ne partagent pas ses idées.

En somme, à mon point de vue, nos bons instituteurs de la campagne, qui mènent une vie paisible au milieu de braves cultivateurs qui les aiment et les respectent, sont plus heureux que ceux des Etats-Unis avec leurs gros salaires.

J.-B. CLOUTIER.

Louis Pasteur

(Suite)

Fils d'un tanneur de Pôme, qui s'établit ensuite à Arbois, Louis Pasteur commença ses études au collège d'Arbois, les continua

au lycée de Besançon ; et, après avoir été maître d'études, il fut reçu en 1848 à l'Ecole normale supérieure. Il a raconté avec émotion quelle impression puissante fit sur lui le cours de chimie de Jean-Baptiste Dumas à la Sorbonne : le dimanche où il sortait de l'école, il passait une partie de sa journée à travailler avec le préparateur de Dumas qui lui apprenait à répéter et à faire lui-même les expériences de chimie qu'il avait vues au cours public. Le père de Pasteur fut obligé d'écrire à l'un des camarades d'école de son fils pour le charger de veiller à son *immodération pour le travail*.

A sa sortie de l'école, Louis Pasteur resta à l'Ecole normale en qualité d'*agrégé-préparateur*. C'est la première fois qu'apparaît cette fonction, qui permet à des jeunes gens ayant terminé leurs études et prêts à être des maîtres pour l'enseignement des lycées, de rester deux ou trois ans dans un laboratoire où ils ont comme fonction principale, sinon unique, de *travailler*, de s'exercer à des recherches scientifiques, de faire l'apprentissage du métier de savant : L'institution définitive des *agrégés-préparateurs* est postérieure de quelques années. C'est Pasteur qui, plus tard, sous-directeur de l'Ecole normale, fit régulariser et définitivement établir cette institution, d'une importance capitale pour la science française.

Préparateur à l'Ecole, il s'adonna à des recherches de cristallographie. Sur les acides tartriques *droit et gauche*, il fit, pour la première fois, l'observation de l'étroite relation qui existe entre la forme cristalline d'un sel et les propriétés optiques de sa solution. Le grand minéralogiste Mitscherlich était resté préoccupé de l'énigme, qu'il n'avait pas réussi à déchiffrer, et c'est en réfléchissant sans cesse à cet aveu d'impuissance de Mitscherlich, que le jeune Pasteur se trouva conduit à cette belle découverte.

L'idée du rôle des organismes infiniment petits dans les réaction physico-chimiques entre dès lors dans l'esprit de Pasteur, et cette idée devait diriger toute son œuvre. Peut-être eût-il pourtant continué à poursuivre ses études abstraites d'optique cristalline et de physique moléculaire, s'il n'eût trouvé le *milieu* où cette idée devait germer.

Ce milieu, ce fut la Faculté des sciences

de Lille. Il y fut envoyé comme doyen, avec mission de l'organiser, en 1854. Il avait trente ans. Dans ce milieu actif, il se trouva en relations avec les industriels qui vinrent faire appel à son autorité et à sa science : et c'est à la fois au laboratoire de chimie industrielle de la Faculté et dans la distillerie de J.-U. Bigo-Tilloy, que furent poursuivis les premiers travaux de Pasteur sur la levure de bière et son rôle dans la fermentation alcoolique.

Rappelé en 1855 à l'Ecole normale, comme sous-directeur, il y poursuivit la suite de ses travaux jusqu'en 1888, époque à laquelle il s'installa à l'Institut de la rue Dutot.

Les premières années de son séjour à Paris furent occupées par la grande querelle de la "génératicn spontanée". Avec une rigueur de méthode qu'avaient seules jusque-là, semble-t-il, les sciences abstraites, ainsi que l'a justement rappelé, à l'Académie, M. Cornu, avec une étonnante vigueur de polémique, et parfois aussi une dureté impitoyable à l'égard de la mauvaise foi, M. Pasteur eut définitivement raison de ses adversaires, Pouchet, Joly et Musset, et prouva que, dans tous les cas où l'on voit apparaître la vie sous forme de fermentation dans un liquide ou dans un milieu quelconque organisé, c'est qu'on y a apporté de l'extérieur un germe de vie : la vie ne s'y développe pas spontanément.

Puis vinrent les études sur les vins, sur les maladies des vers à soie, sur la bière, les études sur les maladies des bestiaux, sur le charbon ; enfin la découverte de la prophylaxie de la rage, qui devait faire de son nom le plus populaire de l'univers.

(à suivre.)

Cent deuxième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, tenue le 30 et le 31 janvier, 1896.

(Suite)

M. le Président présente alors l'adresse suivante à l'hon. G. Ouimet, ex-surintendant de l'Instruction publique :

A l'honorable GÉDÉON OUMET,
Ex-surintendant de l'Instruction
publique.

Monsieur,

Nous sommes heureux que vous ayez bien voulu répondre à notre invitation, car votre présence en ces lieux nous permet de vous exprimer les sentiments de gratitude que nous entretenons à votre égard.

Notre intention n'est pas d'apprécier les services que vous avez rendus à la cause de l'Instruction publique pendant votre longue administration. Nous ne parlerons pas non plus de l'impartialité avec laquelle vous accueillez les demandes de tous—celles des protestants comme celles des catholiques—de cet esprit d'équité et de conciliation qui prédisait à vos décisions, de votre exquise courtoisie envers tout le monde : ces choses dépasseraient de beaucoup les limites que nous nous sommes proposées ; d'ailleurs, elles ont laissé au département de l'Instruction publique des traces profondes qui rappelleront longtemps votre souvenir.

Mais, d'un autre côté, la reconnaissance nous fait un devoir de ne pas oublier la sympathie que vous avez sans cesse manifestée aux membres du corps enseignant, ainsi que les peines que vous vous êtes données pour améliorer leur condition, et leur assurer quelque moyen de subsistance sur leurs vieux jours. En agissant de la sorte, Monsieur, vous avez obéi à une idée généreuse, et surtout à un sentiment de justice. Car vous avez toujours considéré que celui qui voue son existence à l'avancement moral et intellectuel de ses compatriotes, mérite bien de son pays, et que le léger traitement qu'il reçoit en retour n'est pas une compensation adéquate des services qu'il rend à la société. Aussi avez-vous tout mis en œuvre : vos connaissances légales, les avantages de votre position, et votre influence auprès des autorités, afin de nous obtenir la loi du FONDS DE PENSION.

Nous vous en remercions bien sincèrement.

Les relations fréquentes qu'en votre qualité de surintendant vous avez eues avec les instituteurs, ont formé entre vous et ces derniers des liens—nous oserions dire d'amitié, que vous n'avez pas voulu rompre complète-

ment. C'est pour cela que vous avez accepté de faire partie du conseil de l'Instruction publique et d'être nommé au conseil législatif. Le rang élevé que vous occupez dans l'une et l'autre de ces remarquables institutions vous fournira encore l'occasion de travailler dans les intérêts de l'Instruction publique et du corps enseignant.

Merci par avance, Monsieur, de ce que vous voudrez bien faire pour nous.

Maintenant, souffrez que nous vous offions ici l'expression de nos vœux. Que les jours d'une retraite que vous avez si bien méritée, s'écoulent dans la paix la plus profonde ; et puissiez-vous, au milieu de cette poétique nature que vous avez choisie pour y fixer votre demeure, jouir d'un regain de sante et de vigueur qui vous permette de contempler, pendant de nombreuses années, les fruits de votre utile et laborieuse carrière !

Voici la réponse de l'Hon. M. Ouimet :

Messieur le Président,

Messieurs,

Dans votre réunion du 31 de mai dernier, vous avez eu la gracieuseté d'adopter une résolution pour exprimer vos sentiments de regret à l'occasion de ma démission de surintendant, et vous avez bien voulu alors témoigner, en termes vraiment trop flatteurs, de l'accomplissement de mes devoirs et des services que j'ai pu rendre à la cause de l'éducation qui nous est si chère.

Je vous réitère tous mes remerciements.

Dans les mêmes circonstances, les comités du conseil de l'Instruction publique, les principaux, les professeurs et les élèves de nos écoles normales catholiques et protestantes, les conférences des instituteurs et le corps enseignant, des deux dénominations qui m'avaient honoré de leur confiance, pendant mon administration, ont rivalisé de zèle et de bon vouloir, soit par des gratifications importantes, des cadeaux précieux, soit par des adresses ou des résolutions bien significatives mais trop élogieuses, sans doute, qui me laissent croire que ma carrière n'a pas été sans produire des résultats appréciables.

En contact journalier avec les commissaires et les syndics d'écoles des deux croyances, le surintendant doit observer les règles stric-

tes de la justice, et ne jamais oublier celles de l'impartialité la plus complète envers ceux qui requièrent son ministère, et la mention que vous en faites m'est particulièrement agréable.

Appréciant hautement la mission que vous deviez remplir comme éducateurs, puisque vous êtes obligés de rendre aux parents et au pays des intelligences droites et éclairées qui ne soient pas le jouet de tous les vents ou de toutes les illusions, mais dirigées vers la vie pratique devant s'appliquer à l'exercice ou d'une profession, ou visant au progrès dans la conduite d'un état bien choisi, je vous félicite sur les succès que vous avez déjà obtenus. Oui, Messieurs, vous devez rendre au pays, qui en a besoin, des caractères bien trempés et bien équilibrés, des esprits préparés, par la douce et forte discipline de l'école, à aimer Dieu et les lois du pays et à y obéir ; à donner des âmes honnêtes et chrétiennes en échange de ces petits enfants qui vous sont confiés, des hommes de bien dont la famille s'honore et dont le pays puisse se glorifier. Je me complais toujours au nombre des instituteurs dont j'ai aimé à être le protecteur de tous les instants, désireux que j'étais d'améliorer leur position.

Je ne prétends pas d'avoir réalisé toutes les aspirations dont j'étais animé, soit pour l'amélioration de nos méthodes, soit pour le plus grand bien de la classe enseignante, mais je puis dire du moins que j'y ai mis ma bonne volonté.

Tous ensemble nous voulons maintenir nos institutions—nous avons été et nous resterons attachés aux enseignements de l'Eglise ; nous saurons éviter tout ce qui pourrait amener des conflits avec ceux de nos concitoyens qui diffèrent avec nous de langage et de croyance, et nous montrerons par là, au monde civilisé, que notre corps enseignant respecte les droits de la minorité qui consistent à accorder à chacun ce qui lui appartient. C'est ainsi que vous continuerez à inculquer dans le cœur de notre jeunesse les principes de vitalité qui font un peuple grand et fort. Car, Messieurs, l'instituteur n'est pas une machine à enseigner, un cœur neutre, un esprit fuyant et timoré, un être nul par état ; il doit sans crainte enseigner les grandes vérités de la foi, tracer avec conviction

les règles qui font les bons citoyens, et que, pendant sa classe, il ne craigne pas de laisser surprendre une larme dans ses yeux lorsqu'il parle de notre foi religieuse, ou un tremblement d'émotion dans la voix lorsqu'il parle de la patrie à ses élèves, et qu'il leur en inculque le dévouement et l'amour ; non, car alors, croyez-le, il a semé en bonne terre.

En ne vous mêlant aucunement aux luttes des parties politiques, vous vous élèverez, en conservant votre indépendance.

Vous ne prétendez pas à une influence, à un rôle, à des honneurs, en dehors de votre profession ! Non... aux autres le présent, à vous l'avenir. Vous avez les enfants qui vous sont confiés auxquels vous donnez une instruction à leur portée. Sauvegarder la droiture de leur âme éprise du beau et du bien, capable d'aimer Dieu et la patrie, tel est votre but. Eh bien ! continuez à suivre ce programme et lorsque vous verrez plus tard, que les chers enfants à qui vous aurez enseigné ces principes si sages, les mettent en pratique, vous aurez raison de dire que vous leur avez préparé un avenir de paix et de progrès, et qu'ils vous doivent le bonheur d'être des citoyens honorables et des chrétiens convaincus.

Lorsque j'ai été nommé surintendant, je savais combien le sort de l'instituteur, sous le rapport du traitement, était vraiment pitoyable, et qu'il lui était impossible de faire des économies qui fussent de nature à assurer son bien-être sur ses vieux jours, et je fus convaincu, dès lors, qu'il était de mon devoir de l'aider à sortir de ces inquiétudes souvent accablantes. La loi de 1850 qui créait une légère pension en faveur du fonctionnaire de l'enseignement, bien que très utile, était insuffisante sous bien des rapports, et je pensai à l'améliorer ou à la remplacer, dans une mesure suffisante, afin d'aider l'instituteur, devenu infirme, malade ou trop avancé en âge pour continuer l'exercice de son état, à se soutenir et à ne pas être exposé à la mendicité publique, triste et pénible spectacle que l'on a eu la douleur de constater.

Pour arriver à ce but, je consultai mes amis dans le gouvernement, qui, je dois le dire, virent d'un œil favorable ma détermination, sans promettre toutefois d'ouvrir les

portes du trésor public d'une manière aussi large que je le désirais. Cependant, ce fut pour moi un précieux encouragement. Mon ami Monsieur Archambault et le vôtre, m'avait aussi parlé plusieurs fois de ce projet, et croyant que l'on pouvait avec certain espoir de succès commencer l'ouvrage, nous nous mîmes tous deux à l'œuvre et nous préparâmes, le premier projet qui devint la loi de pension de 1880.

Je dois dire que le comité catholique du conseil de l'instruction publique fut favorable au projet que je lui soumis avant de le présenter à la Chambre. La loi ne devenait en force qu'après cinq ans.

Après son adoption la " Protestant teacher's convention " désapprouva cette loi, pour des raisons ou des prétextes dont je ne parlerai pas, mais que je mentionne pour établir les faits.

Cette opposition, et certaines appréciations à l'encontre, qui furent faites dans le temps, dans des journaux ou ailleurs, déterminèrent le gouvernement Mousseau à se déclarer adverse à la loi, ce que le trésorier de la province me fit connaître, par sa lettre du 13 janvier 1883.

Cette lettre fut soumise aux deux comités du conseil de l'instruction publique. Le comité catholique affirmant son approbation d'une loi de pension, me chargea de consulter le corps enseignant lui-même, tant sur les dispositions de la loi, que sur la loi elle-même dans sa forme. Je le fis dans une circulaire que j'adressai aux inspecteurs avec des blancs de réponses affirmatives, et le résultat fut, que plus des trois quarts des membres du corps enseignant catholique laïque se déclarèrent favorables.

Le comité protestant se prononça contre plusieurs des dispositions de la loi, et on proposa alors à la " Protestant teacher's convention " de se séparer des catholiques, ceux-ci devant y contribuer et seuls en bénéficier; mais ils n'y consentirent pas, et c'est ce qui explique pourquoi la loi a été définitivement adoptée, dans la forme que nous l'avons maintenant. Je dois à la justice de dire que les instituteurs protestants, à quelques exceptions près, s'y sont soumis de bonne grâce. Je dois dire aussi que nous avons eu à faire face à bien des objections, plus ou moins sé-

rieuses, suscitées par des membres du corps enseignant, ou même des contribuables, mais je dois constater également que dans plusieurs municipalités scolaires les commissaires, ou les syndics, ont payé les 2% des fonctionnaires de l'instruction publique, sans exiger de remboursement de leur part.

J'ai lieu de croire que si la loi était amendée dans ce sens, nos municipalités scolaires l'accueilleraient avec faveur. C'est en persistant dans la mise en pratique de la loi, et au risque même de ma position, que nous avons obtenu, je puis le dire, ce qui constitue maintenant des droits acquis pour le corps enseignant.

Un des motifs de la loi a été de conserver dans l'enseignement des fonctionnaires qui, assurés d'une petite pension pour plus tard, se livreraient à l'enseignement d'une manière permanente, s'en faisant une carrière assurée sans être exposés à des inquiétudes que l'espoir de cette pension ferait disparaître. Mais les fonds de réserve sont, à l'heure qu'il est, presque épuisés, et il est devenu nécessaire d'avoir recours à la création de nouvelles ressources, afin de ne pas trop obérer le pourcentage sur les traitements, ce qui s'impose tout naturellement.

Je ne puis qu'offrir quelques suggestions sur cette importante matière, et je le fais avec l'espoir que M. le surintendant, dont les sympathies sont acquises au corps enseignant, comme il l'a généreusement déclaré, voudra bien les contenancer: Voici ce que je crois praticable.

On pourrait engager le gouvernement à transporter le 5% des livres en prix que l'on distrait de la partie du fonds d'éducation supérieure des catholiques, et l'ajouter aux mille piastres que le gouvernement contribue aux fonds de pension; de plus, on pourrait distraire environ six mille piastres du fonds des écoles publiques et l'ajouter au fonds déjà existant. Ceci ne ferait pas une diminution bien sens. de ce fonds et serait tout à l'avantage de l'instruction dans la province. Il faudrait prendre sur la part des protestants, sur ce fonds des écoles publiques, une somme équivalente au 5% que l'on prendrait sur la part des catholiques dans le fonds d'éducation supérieure. On diminuerait d'autant l'augmentation de la retenue sur les

traitements si on était obligé d'avoir recours à ce moyen, et on assurerait le paiement de pensions, sans appréhensions pour l'avenir.

Je vous soumets ces remarques, bien décidé à les faire valoir devant les comités du conseil de l'instruction publique avec le concours de notre honorable surintendant, et devant la Législature si l'occasion s'en présente et si vous les approuvez, soit en tout ou en partie. Nous ne sommes pas les inventeurs d'un fonds de pensions pour les fonctionnaires de l'enseignement, car, vous le savez comme moi, il existe en Angleterre, en France, en Russie, en Suisse, en Prusse, en Hongrie et ailleurs, depuis des années et des années.

Nos relations ont formé des liens que vous voulez bien gratifier...d'amitié, et vous dites, avec raison, que ces liens ne peuvent se rompre, aussi continuerai-je, dans ma nouvelle position, à les resserrer davantage en rendant service à l'instruction publique et au corps enseignant, dans la faible mesure de mes moyens.

Je vous remercie cordialement des bons souhaits que vous me faites.

Dans la poétique nature où j'ai fixé ma demeure, je ne manquerai pas de demander au Tout-Puissant de vous combler de tous ses bienfaits.

Messieurs, il arrive un temps dans la vie où il fait bon de penser à des choses qui font oublier les réalités d'une vie de travail, et de vivre dans un monde nouveau. Parfois, dans un doux rêve on se figure que, libre de tous soucis, on s'en va bien loin dans le pays des fleurs et du soleil. Il est si bon de vivre au milieu des arbres, sous l'ombre, avec des plantes autour de soi, de la chaleur au milieu du jour et le soir la sérénité des belles nuits et, comme dit le poète,

Laissons, laissons aller le monde
Comme il lui plaît, comme il l'entend ;
Vivons caché, libre et content,
Dans une retraite profonde.
Là, que faut-il pour le bonheur ?
La paix, la douce paix du cœur.

Vient ensuite M. P. J. Leitch, professeur à l'Académie commerciale catholique de Montréal.

Le talent littéraire de M. Leitch est avantageusement connu du public,—de ce public

surtout qui lit et qui juge—pour me dispenser de l'apprécier ici. D'autres d'ailleurs, et de plus autorisés que moi en cette matière, ont parfaitement rendu justice à son talent.

Qu'il me suffise simplement d'ajouter que ce littérateur, ce poète,—car M. Leitch est avant tout un poète, et plutôt poète par nature que par le travail—fait honneur à ses compatriotes et à la littérature anglaise dans ce pays.

Son travail, en vers, intitulé "*Electricity versus Steam*", a paru dans le *Journal de l'Instruction publique*, livraison de février dernier.

M. le Président prend alors la parole et dit qu'après avoir entendu beaucoup de choses, et des plus sérieuses, l'assemblée sera sans doute heureuse d'entendre le *Bourgeois gentilhomme*, dont les élèves de l'école normale, malgré leurs nombreux travaux, ont bien voulu accepter de jouer, ce soir, les deux premiers actes.

Disons en quelques mots que ces élèves, malgré le peu de temps qu'ils pouvaient avoir à leur disposition, ont su néanmoins s'acquitter de leur tâche à la satisfaction générale de l'assemblée.

Aussi l'association tient-elle tout d'abord à les remercier de leur généreux concours pour la circonstance, et à les féliciter ensuite du succès qu'ils y ont obtenu.

Il est de mon devoir aussi d'ajouter qu'on a remarqué avec plaisir chez tous les acteurs un débit et une prononciation à peu près irréprochables.

Cela fait honneur avant tout à leur dévoué professeur, M. S. Aubin, qui a donné ainsi à tous les instituteurs présents une leçon pratique d'élocution.

M. l'abbé Verreau, le digne principal de l'école normale, mérite toute la reconnaissance de l'association pour la part qu'il a prise au succès de cette soirée, qui s'est terminée par un morceau de chant donné par le chœur des instituteurs.

La partie musicale était sous la direction de MM. les professeurs J. B. Pâquet et J. P. Thibault, qui s'acquittèrent parfaitement de leur tâche.

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

Langue française

Grammaire et orthographe

I

DICTÉE

SUR LES ADJECTIFS

Quand une orange est bien *mûre*, elle est toujours très bonne.—Tu croyais que ce fruit était *mûr*, mais il est encore vert.—Les petites herbes qui poussent sur le *mur* du jardin sont bien vite sèches.—Ce *magistrat* remplit une *fonction* importante.—Les eaux grasses servent à plusieurs usages, il serait bien malheureux de les laisser perdre.—Une ménagère prudente pense au lendemain.—Un ouvrier *laborieux* se lève avant le jour afin d'être au travail de bonne heure.

EXERCICES ET ANALYSES.—Faire une liste des adjectifs contenus dans cette dictée et dire s'ils sont du masculin ou du féminin, du singulier ou du pluriel.—*Mûre, mûr et mur* : quelle différence entre ces trois mots ? (les deux premiers adjectifs, l'un du masculin, l'autre du féminin, le troisième, nom).—*Magistrat* : de là, magistrature, c'est pourquoi on l'écrit avec un *t*.—*Fonction* : de là vient fonctionnaire.—*Laborieux* : a le même sens que travailleur.

Faire l'analyse des articles contenus dans cette dictée.

II

DICTÉE

LA LOI

La loi, c'est la patrie elle-même qui ordonne à chacun de respecter la vie, les biens, la liberté, la conscience, la croyance de chacun et de tous au nom de la justice. *Attenter* à la loi, c'est frapper la patrie au cœur.

Fraper la patrie en violant la loi, c'est blesser tous ceux que la patrie couvre de sa protection. Violent la loi, c'est donc un crime. Il faut respecter la loi, *sauvegarde* de la patrie... Aussi un véritable enfant de son pays l'aime jusqu'à obéir à ses lois, même quand elles sont *injustes*, parce qu'une loi, tant qu'elle est la loi, tient au cœur de la patrie.

EXPLICATION DE MOTS.—*Attenter* : c'est-à-dire chercher à détruire une loi et à en empêcher l'effet ; à rapprocher : *attentat*, crime commis contre une personne ou une chose.—*Sauvegarde* : signifie, ce que la *garde* *sauve*, c'est-à-dire ce qui la protège contre tout danger ; à rapprocher cette locution : *sain et sauf*.—*Injuste* : cette pensée n'est pas complètement juste, ou plutôt, il faut distinguer ; on peut se soumettre à une loi injuste, lorsqu'on y est contraint par la force, en ce sens qu'on n'est pas obligé de se révolter, et d'attirer sur son pays les malheurs d'une guerre civile ; si cependant une loi était *injuste*, en ce sens qu'elle est *directement* contraire à la loi de Dieu, on ne devrait pas s'y soumettre.

EXERCICES ET ANALYSES. — Tracer trois colonnes et relever dans la première les verbes, dans la seconde, les compléments directs, et dans la troisième les compléments indirects.—Faire l'analyse des pronoms contenus dans cette dictée.

III

DICTÉE

LES BÛCHERONS CANADIENS

A la fin de l'automne plus de vingt-cinq mille hommes se dirigent vers les bois, s'enfoncent dans leurs profondeurs, pour ne sortir de leur retraite qu'au printemps, alors qu'ils opèrent la descente de ces magnifiques radeaux qui couvrent les rivières comme des ponts flottants. Cette armée de travailleurs pénètre jusqu'aux points les plus reculés de cette vaste région. Rien ne les arrête. Ils atteignent maintenant des lieux que l'on croyait inaccessibles. Torrents, précipices,

rapides dangereux, rochers abrupts, aucun obstacle ne les effraye. *Aussitôt que les voyageurs sont rendus sur le théâtre de leurs opérations, ils se construisent une longue habitation formée de poutres grossières ; pour s'abriter contre la rigueur de la température. Elle doit pouvoir donner place à quarante ou soixante hommes pendant six à neuf mois. Cette demeure est nécessairement très froide et la bise y souffle librement. Pour y jeter un peu de chaleur, on établit au milieu la cambuse ou cuisine, et des pièces de bois énormes alimentent sans cesse l'âtre pétillant. Le travail préparatoire étant terminé, on organise les hommes en bandes distinctes : ce sont les coupeurs, les scieurs, les équarris-seurs, les charretiers, et enfin le cuisinier, dont le choix doit être fait avec grand soin, car il faut qu'il soit habile, prévenant et pourvu d'une patience à toute épreuve. Lorsque la neige tombe en abondance et que le terrain est ainsi nivelé, on réunit tout le bois abattu sur l'emplacement le plus favorable à l'embarquement. Le transport s'effectue au moyen de solides traîneaux à quatre patins, traînés par des chevaux ou des bœufs.*

J. TASSÉ.

EXERCICES : Nous nous appliquons dans cette dictée à montrer le rôle des *adverbes*, des *prépositions*, des *conjonctions*. Au lieu de faire rechercher les trois sortes de mots simultanément, le maître fera mieux de les faire rechercher successivement.

I.—L'*adverbe* est un mot invariable qui se place à côté du *verbe*, de l'*adjectif* ou d'un autre *adverbe* pour ajouter une idée de *manière* : bien, mieux, facilement, etc. ; de *lieux* : ailleurs, dehors, ici, etc. ; de *quantité* : assez, beaucoup, trop, etc. ; de *temps* : hier, bientôt, toujours, etc. ; d' : oui, assurément, volontiers, etc. ; de *négation* : nullement, ne pas, non, etc. ; de *doute* : probablement, apparemment, etc.

L'*adverbe* peut être formé de plusieurs mots ; c'est alors une *locution adverbiale* ; sans cesse, en abondance.

Les adverbes de *manière*, de *lieu*, de *quantité*, de *temps* sont des compléments circonstanciels.

Les adverbes d', de *négation*, de *doute* portent surtout sur l'*affirmation*.

II.—La *préposition* est un mot invariable qui réunit un mot *complément* au mot qu'il *complète*.

La *préposition* peut indiquer un rapport de *temps* : après, depuis ; de *lieu* : chez, depuis ; de *manière* ou de *moyen* ; avec, moyennant, par ; d'*origine*, de *cause*, ou de *propriété* : attendu, de, vu ; de *tendance* : à, vers, touchant ; d'*opposition* ou de *séparation* : contre, malgré, sans, etc.

Quand la *préposition* est formée de plusieurs mots, c'est une *locution prépositive* : au milieu de.

L'article contracté renferme la *préposition* ; il ne faut pas confondre *de*, *des*, partitifs avec *de*, *de les*, *prépositions*.

Il est généralement facile de voir le rapport exprimé par la *préposition*, si l'on comprend le *sens du complément* qu'elle met en rapport avec un mot précédent.

On voit par ce qui précède que l'*adverbe* est lui-même un *complément*, tandis que la *préposition* sert à rattacher un *complément* au mot complété.

III.—La *conjonction* est un mot qui sert à réunir : 1^o Deux parties semblables d'une proposition : deux sujets, deux attributs, deux compléments, etc. 2^o Deux propositions principales : Il est venu, *mais* il est reparti ; ou bien une principale avec un autre qui la complète : il est arrivé *quand* vous partiez.

Si la *conjonction* est formée de plusieurs mots, c'est une locution conjonctive : *Alors que*, *depuis que*.

REMARQUE.— Il y a souvent inversion entre la proposition principale et celle qui la complète ; il faut rétablir l'ordre par la pensée pour voir le rôle de la *conjonction* qui commence alors la phrase. Exemple : *Aussitôt que les voyageurs sont rendus... ils construisent... tournez ainsi : Les voyageurs construisent... aussitôt qu'ils sont rendus... On voit de cette manière le rôle de la *conjonction* qui unit la proposition complémentaire *ils sont rendus* à la principale *ils construisent*. Cette remarque s'applique aussi à la *préposition* dès le commencement de la dictée ci-dessus : *A la fin de*, etc.*

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

1° Additionnez 3 à 3 assez de fois pour que la somme soit 36. Ex. : 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36.

Ne dites pas 3 et 3 font 6, 6 et 3 font 9. Etc.

2° Comptez à rebours en commençant à 36, diminuant de 3 chaque fois. Ex. : 36, 33, 30, 27, 24, 21. Etc.

3° Commençant à 1, ajoutez 3 assez de fois pour que la somme soit 37. Ex. : 1, 4, 7, 10, 13, 16, 19, 22, 25, 28, 31, 34, 37.

4° Comptez à rebours en commençant à 37, diminuant de 3 chaque fois. Ex. : 37, 34, 31, 28, 25, 22, 19. Etc.

5° Commençant à 2 ajoutez 3 assez de fois pour que la somme soit 38. Ex. : 2, 5, 8, 11, 14, 17, 20, 23, 26, 29, 32, 35, 38.

6° Comptez à rebours en commençant à 38, diminuant de 3 chaque fois. Ex. : 38, 35, 32, 29, 26, 23, 20, 17, 14, 11, 8, 5, 2.

7° Un cultivateur a récolté 9876 bottes de foin. Ses bœufs en consomment 2985 bottes, ses moutons 1897, ses chevaux 2235. Combien lui en restera-t-il à la fin de l'année ? Rép. 2759.

FRACTIONS

Questions et problèmes divers

1° Sept sont combien de fois 2 ? Rép. Trois fois 2 et la moitié de 2.

2° Huit sont combien de fois 2 ? 4 ? Rép. 4 fois 2. R. 2 fois 4.

3° Neuf sont combien de fois 2 ? Rép. $4\frac{1}{2}$ f. Combien de fois 3 ? Rép. 3 f. Combien de fois 4 ? $2\frac{1}{4}$. Combien de 5 ? Rép. $1\frac{3}{5}$ f. Combien de fois 6 ? Rép. $1\frac{3}{2}$ ou $1\frac{1}{2}$ f. Combien de fois 7 ? Rép. $1\frac{2}{7}$ f. Combien de fois 8 ? Rép. $1\frac{1}{8}$ f. Combien de fois 9 ? Rép. 1 fois.

4° Dix sont combien de fois 2 ? 3 ? 4 ? 5 ? 6 ? 7 ? 8 ? 9 ? 10 ?

Réponses : 5, $3\frac{1}{3}$, $2\frac{2}{4}$ ou $2\frac{1}{2}$, 2, $1\frac{3}{6}$ ou $1\frac{1}{2}$, $1\frac{2}{3}$, $1\frac{1}{4}$, $1\frac{1}{5}$, 1.

5° Onze sont combien de fois 2 ? 3 ? 4 ? 5 ? 6 ? 7 ? 8 ? 9 ? 10 ?

Réponses : $5\frac{1}{2}$, $3\frac{2}{3}$, $2\frac{3}{4}$, $2\frac{2}{5}$, $1\frac{6}{8}$, $1\frac{2}{4}$, $1\frac{1}{3}$, $1\frac{1}{5}$, $1\frac{1}{10}$.

6° Douze sont combien de fois 2 ? 3 ? 4 ? 5 ? 6 ? 7 ? 8 ? 9 ? 10 ?

Réponses 6, 4, 3, $2\frac{2}{3}$, 2, $1\frac{5}{7}$, $1\frac{1}{3}$ ou $1\frac{1}{2}$, $1\frac{2}{3}$ ou $\frac{1}{3}$, $1\frac{2}{10}$ ou $1\frac{1}{5}$, $1\frac{1}{12}$, 1.

PERCENTAGE

1° Un homme vend une pièce de drap pour \$48 et fait ainsi un bénéfice de 25%. S'il l'avait vendue \$68 combien aurait-il gagné pour cent ?

Solution :

$$1.25=48 ; 48 \div 1.25 = \$38.40, \text{ prix coûtant.}$$

$$68 - 38.40 = \$29.60, \text{ gain total.}$$

$$29.60 \div 38.40 = 77\frac{1}{3}\%.$$

2° En vendant une pièce de drap \$48 un homme perd 25%. S'il l'avait vendue \$68 aurait-il gagné ou perdu et combien pour cent ?

Solution :

$$\$48 \div .75 = \$64, \text{ prix coûtant.}$$

$$\$68 - \$64 = \$4, \text{ gain total.}$$

$$4 \div 64 = .06\frac{1}{4} \text{ ou } 6\frac{1}{4}\%. \text{—Rég.}$$

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Solution des problèmes donnés dans le numéro du 15 avril :

1° Soit x la hauteur de l'arbre :

$$\text{Alors } x + \frac{3}{4}x + 25 \text{ pieds} = 2\frac{1}{2}x \text{ ou } \frac{1}{2}x.$$

$$\text{Multipliant par 12 on a : } 12x + 9x + 300 = 26x$$

$$\text{Transposant on a : } 12x + 9x - 26x = -300$$

$$\text{Réduisant on a : } -5x = -300$$

$$\text{Donc } x = \frac{300}{5} = 60. \text{—Rég.}$$

2° Soit x le prix de la vache :

$$\text{Alors } 3x + \frac{5}{6}x + \$4 = 4x.$$

$$\text{Multipliant par 6 on a : } 18x + 5x + \$24 = 24x$$

$$\text{Réduisant on a : } 23x + \$24 = 24x$$

$$\text{Transposant on a : } \$24 = 24x - 23x = x$$

$$\text{Donc } x = \$24. \text{—Rég.}$$

3° Soit x l'argent de A :

$$\text{Alors } \frac{3}{4}x + \$8 = \frac{1}{2}x - \$1$$

$$\text{Multipliant par 12 on a : } 8x + \$96 = 11x - \$12$$

$$\text{Transposant on a : } \$96 + 12 = 11x - 8x$$

$$\text{Et } 108 = 3x$$

$$\text{Donc } x = \frac{108}{3} = \$36$$

4° Soit x l'âge de Thomas :

$$\text{Alors } 3x + 10 = 4x - 5 \text{ ans.}$$

$$\text{Transposant on a : } 10 \text{ ans} + 5 \text{ ans} = 4x - 3x$$

$$\text{C'est-à-dire } 15 \text{ ans} = x = \text{l'âge de Thomas.}$$

J. AHERN.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

DICTÉE ÉLÉMENTAIRE

In a year there are twelve months: The first is January, which has thirty-one days; the second is February, which has twenty-eight days, and every fourth year twenty-nine; the third is March, which has thirty-one days; the fourth is April, which has thirty days; the fifth is May, which has thirty-one days; the sixth is June, which has thirty days; the seventh is July, which has thirty-one days; the eighth is August, which has thirty-one days; the ninth is September, which has thirty days; the tenth is October, which has thirty-one days; the eleventh is November, which has thirty days; the twelfth is December, which has thirty-one days.

In a common year there are three hundred and sixty-five days. In every fourth year there are three hundred and sixty-six days ; the year in which there are three hundred and sixty-six days is called a leap-year.

"Thirty days has September,
April, June and November ;
February has twenty-eight alone
All the rest have thirty-one ;
But leap-year coming once in four
February then has one day more."

In a year there are four seasons : Spring, Summer, Autumn and Winter.

Dictez les questions suivantes ; que les élèves trouvent eux-mêmes les réponses.

1. How many months are there in a year ? **R.** *In a year there are twelve months.*
2. What is the first month and how many days has it ? **R.** *The first month is January which has thirty-one days.*
3. What is the second month and how many days has it ? **R.** *The second month is February, which has twenty-eight days and every fourth year twenty-nine.*
4. What is the third month and how many days has it ? **R.** *The third month is March, which has thirty-one days.*
5. What is the fourth month and how many days has it ? **R.** *The fourth month is April, which has thirty days.*
6. What is the fifth month and how many days has it ? **R.** *The fifth month is May, which has thirty-one days.*
7. What is the sixth month and how many days has it ? **R.** *The sixth month is June, which has thirty days.*
8. What is the seventh month and how many days has it ? **R.** *The seventh month is July which has thirty-one days.*
9. What is the eighth month and how many days has it ? **R.** *The eighth month is August, which has thirty-one days.*
10. What is the ninth month and how many days has it ? **R.** *The ninth month is September, which has thirty days.*
11. What is the tenth month and how many days has it ? **R.** *The tenth month is October, which has thirty-one days.*
12. What is the eleventh month and how many days has it ? **R.** *The eleventh month is November, which has thirty days.*
13. What is the twelfth month and how many days has it ? **R.** *The twelfth month is December, which has thirty-one days.*
14. In a common year how many days are there ? **R.** *In a common year there are three hundred and sixty-five days.*
15. How many days are there in every fourth year ? **R.** *In every fourth year there are three hundred and sixty-six days.*
16. What is the year in which there are three hundred and sixty-six days called ? **R.** *The year in which there are three hundred and sixty-six days is called a leap-year.*
17. Recite the lines which tell how many days there are in each month.
18. How many seasons are there in a year ? **R.** *In a year, there are four seasons.*
19. Name the seasons ? **R.** *Spring, Summer, Autumn and Winter.*

DICTÉE MODÈLE

Tirée du Royal Reader

THE WONDERFUL PUDDING.

Our uncle Robert one day came to us, and asked us to dinner. He said he would give us a pudding, the materials of which had given work to more than a thousand men !

"A pudding that has taken a thousand men to make ! Then it must be as large as a church !"

"Well, my boys," said Uncle Robert, to-morrow, at dinner-time you shall see it."

Scarcely had we taken our breakfast next day, when we prepared to go in our uncle's house. When we got there, we were surprised to see everything as calm and quiet as usual.

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques sans que le sens des phrases en fut altéré.

Wonderful, extraordinary.—Asked, invited.—Work, employment.—Large, big.—Scarcely, hardly.—Prepared, got ready.—Got, reached.—Surprised, astonished.

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

QUESTIONS SUR LES RÉSULTATS DES COMPTES ÉNUMÉRÉS DANS LA BALANCE DE VÉRIFICATION DE LA 6^e SÉRIE D'OPÉRATIONS.—(Numéro du 15 avril)

(Les élèves répondront à ces questions par écrit)

La valeur des Marchandises en notre possession est de \$285.	
1. Quel est le total des recettes d'argent ?.....	\$ 4227 50
2. Quel est le total des déboursés ?.....	1743 00
3. Quel est la balance en Caisse ?.....	2484 50
4. Combien les Marchandises ont-elles coûté ?.....	1825 00
5. Combien les Marchandises vendues ont-elles produit ?.....	1679 00
6. En tenant compte des Marchandises en notre possession, \$285, combien les Marchandises ont-elles produit en tout ?.....	1964 00
7. Les Marchandises ont-elles coûté plus qu'elles ont produit ou moins ? Les Marchandises ont produit \$139 de plus qu'elles n'ont coûté.	1525 139
8. L'excédent, \$139, de ce que les Mdses ont produit sur ce qu'elles ont coûté est quoi ? L'excédent est un gain.....	139 00
9. Le total du débit de Frais Généraux est quoi ? Une perte.....	18 00
10. Nommez le compte qui nous présente un gain et dites le montant du gain. Marchandises.....	139 00
11. Nommez le compte qui nous présente une perte et dites le montant de la perte. Frais Généraux.....	18 00
12. Quel est le gain net ?.....	121 00
13. Quel capital le propriétaire avait-il en commençant ?.....	2648 50
14. Quel est le capital actuel ?.....	2769 50
15. De quoi se compose le capital présent ? D'argent \$2484.50 et de Mdse, \$285. Total, \$2769.50.	

7^e SÉRIE D'OPÉRATIONS COMMERCIALES.

Québec, 1er mai 18.. — Je continue le commerce avec argent, \$2484.50 ;—50 tonnes charbon à \$5.25, \$262.50 ; 10 cordes bouleau à \$2.25, \$22.50.—2. Vendu au comptant, 50 tonnes charbon à \$6, \$300.—3. Acheté au comptant, 300 tonnes charbon à \$5.75, \$1725.—4. Vendu au comptant, 18 tonnes charbon à \$6.50, \$117.—5. Acheté au comptant, 300 cordes érable à \$3.25, \$975.—7. Vendu au comptant, 32 tonnes charbon à \$6.50, \$205 ; 5 cordes bouleau à \$2, \$10.—8. Vendu au comptant, 50 tonnes charbon à \$6.25, \$312.50 ; 10 cordes érable à \$4, \$40 ; 2 cordes bouleau à \$2, \$4.—9. Vendu au comptant, 20 cordes érable à \$4, \$80 ; 2 cordes bouleau à \$2, \$4.—10. Vendu au comptant, 100 tonnes charbon à \$5.90, \$590 ; 70 cordes érable à \$4, \$280.—10. Payé loyer de la cour à bois et à charbon, 2 semaines finissant le 12 mai, \$10.—11. Vendu au comptant, 70 tonnes charbon à \$5.90, \$413.—12. Payé salaire du commis, \$20.—12. Payé frais de transport du charbon \$50.—Marchandises non vendues : 30 tonnes charbon à \$5.90, \$177.

L'élève rédigera le brouillard avec les données ci-dessus ; de plus il répondra oralement à une série de questions analogues à celles qui se trouvent au haut de la page 150, numéro du 2 janvier.

Pour la classe suivante, il préparera les quatre comptes : Propriétaire, Caisse, Mdses, Frais Généraux.

Pour la classe suivante il établira une BALANCE DE VÉRIFICATION. Le résultat est une PERTE. Le capital présent est de \$2240.

Bibliographie

Le Code Catholique ou Commentaire du Catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, par l'abbé David Gosselin, T. B., curé du Cap-Santé et directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec.

Nous venons de recevoir cet important

ouvrage qui porte l'*Imprimerie* de l'Archevêque de Québec. C'est un beau volume in-18, de 709 pages, imprimé avec soin sur un très bon papier.

Prix : 50 cts l'exemplaire ; en vente chez les principaux libraires de Québec.

Le *Code Catholique* est divisé en trente-sept chapitres, correspondant aux chapitres du Catéchisme, dont le texte est intercalé en

caractères noirs. La doctrine catholique y est exposée avec clarté et dans une forme à la portée de tout le monde.

Nous recommandons le *Code* aux instituteurs et aux institutrices ; dans ce livre ils puiseront des connaissances solides en matière religieuse. L'étude du *Code* constituera la *préparation éloignée*, si recommandée par les pédagogistes.

Bulletin des sommaires

LA REVUE NATIONALE, Montréal, livraison de mars 1896. Sommaire : Pasteur, l'apôtre et le sauveur de la vie, (Suite et fin), par François Gobiet, ptre., O. M. I.—Etude Psychologique, par le Dr P.-F. Prévost.—Souvenirs d'Afrique, une exécution militaire, par un Ancien Légionnaire.—La Circulation Fiduciaire, par M. Edmond J. Barbeau.—Etude de Mœurs, par M. le Dr J.-M. Guill.—Nicolas Perrot, étude historique, par M. Benjamin Sulte.—La dernière nuit du père Rasoy, nouvelle, par M. Pamphile LeMay.—Le Vieux Château, ou le Château de Ramesay, (Suite), par M. A.-N. Montpetit.—L'Hospice Saint-Jean de Dieu de la Longue-Pointe, par M. J. Germano.—Note sur le Saint-Maurice et ses députés, par M. X.—Plus fort que la Haine, roman, par M. Léon de Tinsseau.—Modes et Monde, par Françoise.—L'Océan, chanson avec musique, inédite, de M. C. Dumnet.

LE NATURALISTE CANADIEN, Chicoutimi, livraison de mars 1896. Sommaire : Formation du Saguenay, P.-H. Dumais (Suite et fin).—La faune des cadavres, J.-A. Couture.—Lépidoptères de Sherbrooke, l'abbé P.-A. Bégin.—Y a-t-il des vers dans le tombeau.—Le Castor est-il un poisson.—L'Osier existe-t-il au Canada.—Publications reçues.—SUPPL.—Traité de Zoologie (Suite.)

LA REVUE CANADIENNE, livraison d'avril 1896. Sommaire : Le Christ consolateur,

gravure d'après, B. Plockhorst.—Etude sur ce peintre et son œuvre, par Alphonse Leclaire.—Les lumières du boulanger, par A. de Lêtre.—Le ministère ecclésiastique dans les premiers siècles, par Dom Benoit.—Les amoureux du livre, par A. Leglanceur.—Un produit inattendu, gravure, d'après un dessin à l'encre de Chine du directeur de la *Revue*.—La Sibylle de Cumes, gravure d'après le Dominiquin.—Education, Instruction, Science, Religion et Morale, par Fidelis.—Un loup-garou, nouvelle illustrée, par Pamphile Lemay.—Un avis, poésie d'après R. Del Mas.—Sur le bord du ruisseau, gravure d'après W.-A. Bouguereau.—Les sciences, les arts et les hommes, par A. Leglanceur.—L'Ange de la douleur, gravure d'après Ch. Landelle.—Le Christianisme et les temps présents, par Alphonse Leclaire.—La Vierge Marie et sainte Elizabeth, gravure Carl Muller.—Chronique du mois, ***.

LA FEUILLE D'ERABLE, B. de P. 2181, Montréal.—Sous ce titre une nouvelle revue vient de paraître.

Voici en résumé son programme :

Fournir aux foyers des lectures choisies et variées, à prix modiques ; alimenter le mouvement intellectuel dont le réveil semble s'affirmer ; vulgariser par toute l'Amérique française les beautés de notre langue, les grandeurs de notre nationalité, les trésors de notre histoire, les espoirs de notre avenir : telle serait la pensée patriotique dont s'inspirent les fondateurs de la "Feuille d'Erable."

"Manuel de droit civique"

Ceux qui désirent se procurer cet ouvrage doivent s'adresser à J. A. Langlais, libraire, rue Saint-Joseph, Québec.—\$6.00 la douzaine, 60cts l'unité, 65cts franc de port.

J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS

177 RUE ST-JOSEPH & 10 CARRE N.-D., B.-V.

Nous avons l'assortiment le plus complet en librairie. Nous invitons Messieurs les Commissaires d'écoles et MM. les Instituteurs à correspondre avec nous avant de placer leurs commandes.

CONDITIONS TRES FACILES

↳ Demandez les prix de nos livres de récompense.

LIVRES CLASSIQUES

DE

J. - B. CLOUTIER,

Approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :

*Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire
d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de
choses illustré, Méthode de lecture rationnelle
en dix tableaux.*

MAISON FONDEE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDEE
EN 1865.

—● RELIEUR ●—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernies. Nous nous occupons spécialement de la reliure à tranche dorée et de celle à tranche rouge sous or.

Les livres destinés aux bibliothèques paroissiales sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,
Téléphone 305. 109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.